

L'an deux mille seize, le 25 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jacques CHARRIE, maire.

Date de la convocation : 20 mai 2016

Présents : Mmes et MM. Touria BAROUX, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Philippe BRIDONNEAU, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Jean-Louis ECHAVIDRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Vivien LAGARDE et Myriam SALVY.

Pouvoirs : Marie ALLIER à Sébastien CARRIERE

Dominique LOUZON à Françoise FABIE

Secrétaire de séance : Jean-Michel BILLOT

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 11/05/16 et signature du feuillet de clôture,**
- **Délibération PLU : demande d'assistance au SICOVAL pour la modification du PLU,**
- **Devis projet Ladurantie,**
- **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu du conseil du 11 mai 2016

Le compte rendu du conseil du 11 mai est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

Délibération PLU : demande d'assistance au SICOVAL pour la modification du PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Par délibération du 13 avril 2016, le Conseil Municipal a décidé d'engager la première modification du PLU.
- Par délibération du 07 mars 2016, le Conseil de Communauté du Sicoval a décidé de facturer aux communes l'accompagnement pour l'élaboration et l'évolution des documents d'urbanisme des communes.

Il précise qu'au regard de ces nouvelles conditions, la prestation d'accompagnement pour la modification du PLU serait facturée pour un coût global forfaitaire de cinq mille quatre cent soixante treize Euros.

Vu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De confier à la Communauté d'Agglomération du Sicoval un accompagnement à la modification du PLU**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Monsieur Marre, chargé de mission du service urbanisme du Sicoval a travaillé sur la modification du PLU qui concerne essentiellement le déplacement de deux logements locatifs sociaux du secteur Ladurantie au secteur Fount Grando et l'instauration d'un Coefficient d'Emprise au Sol (CES) de 15 % sur le secteur As Blancs.

En effet depuis la loi ALUR qui a supprimé les Coefficient d'occupation du Sol (COS), il est actuellement possible de diviser les parcelles sans limite minimale parcellaire. Dans le secteur As Blancs, non relié à l'assainissement collectif, l'instauration d'un CES à 15% permettrait de limiter les constructions particulièrement lors de vente de grandes parcelles, sans être trop contraignant pour les propriétaires déjà installés.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces modifications.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

Estimation du projet du lotissement Ladurantie

Le Sicoval a fourni un devis détaillé des travaux. Monsieur Gambelin présente un récapitulatif des propositions sur :

- Les travaux de voirie et réseau Eaux Pluviales dont une partie serait éligible aux subventions du département.
- Les réseaux secs (électricité / telecom)
- Le réseau d'Alimentation en Eau potable

Le devis est suffisamment précis pour pouvoir suivre les travaux qui s'élèvent aux environs de 360 à 400 000 €, sachant que nous ne connaissons pas le montant des travaux ERDF pour relier le lotissement au réseau électrique. Sur cette estimation totale du projet nous pouvons espérer bénéficier d'une subvention départementale d'environ 100 000 €.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité :

- l'estimation du devis du Sicoval pour les travaux du lotissement Ladurantie
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre par le SICOVAL

Questions diverses

- Point sur les écoles : Françoise Fabié, Laurence Delétré et Jacques Charrié ont rencontré la nouvelle équipe municipale de Péchabou au sujet de l'école. Cette dernière a estimé le coût de scolarité par enfant d'après les dépenses engagées et souhaite une réactualisation des tarifs de scolarité qui n'ont pas été revus de puis 5 ans. Ces tarifs passeront donc à partir de la prochaine rentrée scolaire :
 - Maternelle 1446 € au lieu de 933 €
 - Elémentaire 1030 € au lieu de 507 €
 - Soit une moyenne de 1238 € par enfant au lieu de 720 €
 Pour information, les frais de scolarité paraissent élevés par rapport aux communes voisines.
- Réunion TISSEO : Myriam Salvy a recontacté le Sicoval au sujet des arrêts de TAD et des modifications qui ont été étudiées. Ce dernier a envoyé le compte-rendu de la réunion du 12 février qui comporte quelques erreurs. A ce jour, rien n'a été fait. Myriam Salvy va reprendre contact avec le Sicoval.
- Chemin de Rouzaud : Un courrier a été envoyé au secteur routier de Villefranche au sujet de l'état de la route. Des panneaux de danger ont été installés.
- Les géomètres ont procédé au bornage de la parcelle cédée à la commune par M. et Mme Galy pour le passage de l'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.